

Date de dépôt : 21 mars 2018

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Eric Stauffer : Valeur du parc
immobilier de l'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Monsieur le conseiller d'Etat,

Récemment, il a été défini par le département des finances de procéder à une réévaluation du patrimoine immobilier dans notre canton. A ce titre, nous souhaitons connaître la valeur totale du patrimoine immobilier sur le canton de Genève, avec le niveau de détails suivants :

- Immeubles locatifs privés (HLM).*
- Immeubles locatifs d'utilité publique (LUP).*
- Total des immeubles locatifs privés.*
- Immeubles étatiques cantonaux.*
- Immeubles étatiques fédéraux.*
- Tout le parc immobilier restant, qui n'est pas dans les catégories ci-dessus.*

Nous souhaitons également connaître le montant inscrit en valeur assurée incendie pour les immeubles propriétés de l'Etat, ainsi que les règles appliquées au secteur privé, si le département a les valeurs incendie déclarées.

Nous souhaitons également savoir quel est le montant des loyers encaissés pour les immeubles appartenant à l'Etat locatifs et bureaux.

En application de la LRG, nous vous prions de bien vouloir nous donner réponse dans les trente jours.

Avec mes salutations distinguées.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La valeur des immeubles locatifs privés (HLM) est de 71,2 millions de francs. Celle des immeubles locatifs privés est de 30,1 milliards de francs. La valeur totale de tout le parc immobilier est de 153,640 milliards de francs.

La valeur d'assurance des bâtiments en propriété de l'Etat s'élève pour l'année 2018 à 6 710 285 000 F. Ce montant correspond à la valeur d'assurance individuelle des bâtiments étant précisé que la prime est calculée globalement pour l'ensemble du parc immobilier.

Le montant de l'ensemble des loyers encaissés en 2017 est de 51 130 118 F.

Les chiffres susmentionnés sont les seuls dont le Conseil d'Etat dispose en lien avec la QUE 794.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP